

dit de \$1,000 devrait être voté haut la main. La Cour suprême laisse beaucoup à désirer.

M. McGIBBON: La Cour ou l'édifice?

L'hon. M. CANNON: L'édifice. Je n'ai rien à redire contre la Cour, mais je crois qu'elle devrait être mieux logée.

L'hon. M. CHAPLIN: Combien de douzaines représente ce \$1,000?

L'hon. M. CANNON: Cela dépend de l'artiste.

L'hon. M. BENNETT: Les portraits des deux derniers juges en chef, MM. les juges Taschereau et Davies manquent, si je ne fais erreur. Nous avons les portraits des juges en chef Richards, Strong et Ritchie.

L'hon. M. CANNON: Nous nous proposons de compléter la série.

Mlle MACPHAIL: Des photographies ne coûteraient-elles pas moins tout en étant deux fois meilleures.

(Le crédit est adopté.)

Pension annuelle de \$600 à Mme Violet L. Jenkins, veuve du feu garde M. E. Jenkins, du 1er septembre 1926 au 31 mars 1927.

M. ROSS (Kingston): Sur quelle base est calculée cette pension?

L'hon. M. CANNON: Elle recevra \$50 par mois jusqu'au 31 mars de l'année en cours, après quoi elle touchera la pension prévue dans le budget principal.

M. ROSS (Kingston): Cette pension est-elle fondée sur le principe de l'allocation maternelle en existence dans certaines provinces?

L'hon. M. CANNON: Elle est fondée sur un précédent établi dans le département, lequel convient d'un chiffre correspondant à l'indemnité qui serait accordée par un arbitrage.

M. ROSS (Kingston): Je ne crois pas que la pension soit suffisante. Une veuve et cinq enfants ne peuvent vivre avec une pareille pension. Le mari a été tué dans l'exercice de ses fonctions et le département devrait augmenter la pension. D'après la loi de l'allocation maternelle, une veuve avec trois enfants touche une pension de \$54.

M. HANSON: Sous la loi des pensions, elle obtiendrait beaucoup plus.

L'hon. M. CANNON: C'est un cas qui ne relève pas de cette loi. J'apprécie les remarques de mon honorable ami et j'examinerai la question avec les fonctionnaires du département, et s'il est possible de l'augmenter, je suis sûr que le département ne s'y refusera pas.

[L'hon. M. Cannon.]

M. HANSON: Depuis quand ce système est-il en vigueur? J'apprends qu'il existe depuis cinquante ans et qu'il n'a jamais été modifié.

L'hon. M. CANNON: Les premières pensions accordées en pareil cas datent de 1913, et la proportion a toujours été la même depuis.

M. HANSON: Et la valeur du dollar a bien baissé depuis.

M. ROSS (Kingston): Nous avons à Kingston un autre invalide, absolument invalide, qui touche \$25 ou \$26 mensuellement. Qu'il ait été blessé en fonction par sa faute ou non, cette pension me paraît bien mesquine. Les gardes ont affaire aux criminels les plus dangereux, et l'on peut se rendre compte du risque de leur occupation en visitant la salle des machines. Le mari de cette veuve était un jeune garde plein de vie et actif, et le ministre doit comprendre qu'elle et ses cinq enfants ne peuvent vivre avec \$600 par année. Le département devrait reconnaître que ce chiffre ne convient plus dans l'état présent des choses.

M. IRVINE: Je crois que le comité approuverait généralement une augmentation dans ce cas-ci et d'autres semblables. S'il s'agissait de la veuve d'un juge, je suis convaincu que la pension serait bien plus forte. Le poste de garde dans un pénitencier est bien plus dangereux que celui d'un juge et je crois que la pension devrait être augmentée.

L'hon. M. CANNON: La veuve d'un juge ne touche pas de pension.

M. IRVINE: Elle n'en a pas besoin.

M. HANSON: Ce cas-ci n'est pas réglé par le Statut.

L'hon. M. CANNON: Nous nous guidons sur la loi pour fixer le montant, mais le Parlement doit voter l'argent.

M. COOTE: Sur quelle base accordons-nous ces pensions? Lorsque les crédits du département des Mines ont été discutés, nous avons donné à une femme censée être veuve, 3,000 dollars.

L'hon. M. CANNON: Mon collègue de l'Intérieur (M. Stewart) m'apprend que l'allocation dont parle mon honorable ami est une somme en bloc. Dans ce cas-ci, c'est une pension de 50 dollars par mois.

M. ROSS (Kingston): N'est-il pas temps que le Gouvernement suive l'exemple des chemins de fer en pourvoyant aux besoins des familles des fonctionnaires tués dans l'accomplissement de leur devoir? Je ne puis propo-